

N° 11 – 04/09/2014

## COTATION PANIFIABLE CULTURE

Le Conseil d'Administration de Synagra a décidé hier, vu les circonstances particulières de la moisson et manques de qualité, d'introduire de nouveau une cotation culture du blé panifiable sur le site web de Synagra. Bien entendu, seulement pour cette campagne vu les circonstances.

La motivation pour une cotation :

- La différence de prix entre le prix fourrager et panifiable (environ 28€) ;
- Les prix panifiables (Bruxelles), Matif et Rouen sont connus et apparaissent dans les journaux agricoles ;
- Comme secteur de céréales, il est notre tâche de défendre toutes les qualités de blé et non seulement le fourrager. Cela fait partie de notre métier et peut donner une plus-value ;
- Eviter une surenchère des prix au fermier ;
- Vis-à-vis de nos acheteurs et syndicats agricoles prouver que les négociants font leur possible de gérer, à part de la sécurité alimentaire, la qualité et de valoriser le blé ;
- La différence de prix peut être une incitation supplémentaire pour le fermier à produire du blé de qualité.

### LE SYSTÈME DE COTATION

La cotation ce fait pour une qualité 11.5/35/76/220, même qualité que la cotation de la Bourse de Bruxelles. Toute qualité qui ne répond pas au minimum à tous les paramètres ne bénéficie pas de cette cotation.

#### 1. La cotation journalière se ferait de la manière suivante :

En supplément de la moyenne des cotations journalières des courtiers pour le blé fourrager, nous prenons la moitié de la différence entre le cours de compensation du Matif et le prix fourrager moins la marge du négoce.

P.ex. : prix 04/09/14

Prix fourrager (F) Synagra 04/09 : 152.5€

Prix panifiable Bruxelles 03/09 : 178€

Cours de compensation Matif (M) 04/09 : 171€

Prix culture :  $152.5(F) + (171(M) - 152.5(F))/2 - 24 = 137.75€$  vis-à-vis de 128.5€ fourrager ou une marge brute de  $178 - 137.75 = 40.5$  €/T. Cette marge supplémentaire est nécessaire (et suffisante) pour couvrir les frais d'allotement, nettoyage, analyses, refus (?), ... et qu'on ne retrouve pas toujours les qualités dans les silos.

#### 2. Différence de prix

La moitié de la différence de prix entre le Matif et le fourrager dans le calcul est valable si la différence entre le prix fourrager et panifiable est  $\geq 20€$ . Si la différence est  $< 20€$  nous prendrons 1/3 de la différence.

Simulation :

Prix fourrager (F) Synagra: 150€

Prix panifiable Bruxelles 03/09 : 168€

Cours de compensation Matif (M) 04/09 : 165€

Différence de prix fourrager et panifiable 168-150=18€ donc < 20€ ou 1/3

Prix culture :  $150(F) + (165(M) - 150(F))/3 - 24 = 150 + 5 - 24 = 131€$  vis-à-vis de  $150 - 24 = 126€$  pour le fourrager ou une marge brute de  $168 - 131 = 37€$ .

### 3. Bonifications

Pour les bonifications supplémentaires sur la cotation panifiable des qualités supérieures à 12% de protéines, nous nous référons à l’affiche verte, convenu avec les syndicats agricoles.

#### VARIETES:

A déterminer en accord avec le collecteur.

#### QUALITE TECHNOLOGIQUE:

HAGBERG:  $\geq 220$

ZELENY:  $\geq 36$

PROTEINE :  $\geq 12$

RAPPORT ZELENY/PROTEINES:  $\geq 3$

#### PRIMES DE QUALITÉ

Le paramètre le plus bas détermine la bonification

PROTEINE	ZELENY	PRIME €/Tonne
12.00 à 12.50	Min 36	€ 2.00
12.51 à 13	Min 40	€ 4.00
> 13		Prix à convenir

Donc une qualité 12.7 /40/76/220 vendue aujourd’hui par le fermier bénéficierait d’un prix de  $137.50 + 4 = 141.5€/T$ .

### 4. Entrée en vigueur de la cotation panifiable

Dès que notre informaticien a modifié le système nous démarrons la cotation, probablement lundi. Sur notre site web, en-dessous des cotations, nous publierons également un communiqué adapté.

### 5. Code de bonnes pratiques

Le code de bonnes pratiques commerciales à la réception et paiement des céréales a largement été discuté hier au Conseil d’administration. Depuis l’application plus courante du prix Matif comme base des paiements du blé au fermier les dernières années, nous constatons de plus en plus de surenchères des prix pratiqués en culture. Même des paramètres de réception (humidité) sont intentionnellement manipulés.

Sans vouloir être plus catholique que le pape, nous souhaitons une fois de plus inciter tout le monde d’utiliser le bon sens et d’arrêter l’escalade des prix au fermier avec respect des conditions de réception. Même les syndicats agricoles nous le demandent afin d’être sur un niveau concurrentiel équivalent. Des marges suffisantes sont nécessaires pour investir dans le futur. Ce n’est pas au plus, mais au plus longtemps (durabilité) !

Comme fédération, la seule chose qu'on peut faire est de mettre à disposition le plus d'outils que possible à faire une marge convenable, mais c'est à vous de générer les marges nécessaires.

Afin de vous donner une idée du coût de stockage des céréales, voici un exemple pratique des coûts de location pour le stockage de céréales :

- In : 1€/T
- Out : 1 €/T
- Stockage, assurance et ventilation comprise : 0.8 €/ mois
- Transport à destination : 6 à 10€/T
- Frais d'analyse, GMP .....

Le compte est vite fait !